

# FAQ Publique

---

## 2026 Frais d'adhésion/d'inscription & Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) de ECRC-SIMEC

### De quoi parle ce document ?

Cette FAQ résume les Frais d'adhésion/d'inscription & Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) de ECRC-SIMEC, y compris les modifications apportées à la suite d'un audit.

### Quels sont les frais d'adhésion/d'inscription ?

Les frais d'inscription sont des frais annuels fixes payés par les membres pour soutenir les capacités de préparation, de formation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures de l'ECRC-SIMEC.

### Les frais d'adhésion/d'inscription ont-ils changé pour 2026 ?

Non. Les frais d'inscription restent inchangés pour 2026 et sont inclus à titre informatif seulement.

### Quels sont les Barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV)

Le DCPV s'agit d'une redevance par tonne appliquée aux cargaisons de pétrole en vrac chargées ou déchargées dans la zone géographique d'intervention (ZGI) de l'ECRC-SIMEC. Elle finance la disponibilité des services d'intervention en cas de déversement.

### À quoi servent ces frais ?

- Capacité de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures
- Entraînement et exercices
- Entretien du matériel d'intervention
- Respect des exigences de certification fédérales

### Quel est le DCPV "consolidé" ?

Le DCPV consolidé remplace les anciens taux spécifiques à chaque région et entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

### Quels sont les taux DCPV modifiés pour 2026 ?

- Produits pétroliers autres que l'asphalte : **23.88¢ la tonne**,
- Asphalte : **11.94¢ la tonne**

## Pourquoi le prix de l'asphalte est-il plus bas ?

Conformément à la méthodologie de fixation des redevances approuvée, le taux DCPV pour l'asphalte est de 50 % du taux appliqué aux autres produits pétroliers.

## Pourquoi les taux DCPV de 2026 ont-ils été modifiés ?

Suite à un audit, des informations financières mises à jour – notamment des revenus de services supérieurs aux prévisions et des charges d'exploitation inférieures – ont été intégrées au calcul du DCPV 2026.

## Où puis-je trouver plus d'informations ?

Dans le cadre de notre engagement envers le service, ECRC-SIMEC propose la création d'un forum des acteurs industriels ; vos commentaires sur cette idée sont les bienvenus. Veuillez adresser vos questions ou toute manifestation d'intérêt à : Tanya Alvaro, Présidente. [talvaro@ecrc-simec.ca](mailto:talvaro@ecrc-simec.ca).

### **Qu'est-ce que le forum des parties prenantes de l'industrie ECRC-SIMEC proposé ?**

Le forum offre une plateforme structurée et bisannuelle permettant à l'ECRC SIMEC et aux intervenants de l'industrie d'échanger des informations et de maintenir une visibilité sur les capacités, les activités et les opérations soutenant le régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans notre zone géographique d'intervention.

### **Quels sont les principaux objectifs ?**

- Favoriser un dialogue bidirectionnel entre ECRC-SIMEC et ses partenaires industriels
- Fournir des mises à jour sur la capacité de réponse actuelle, l'état de préparation et les opérations, y compris les exercices et les interventions réelles
- Partager les changements de programme, les risques émergents, les opportunités et les meilleures pratiques avec l'ensemble du secteur

### **Quels sont des domaines couverts par le forum ?**

- Posture de préparation à la réponse
- Exercices et activités opérationnelles
- Couvertures des services
- Mise à jour réglementaires
- Collecte des commentaires des parties prenantes